



Rapport du Président du Conseil de Surveillance

Rapport du Président du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale annuelle du 25 mai 2007 en application de l'article L225-68 du Code de Commerce

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du code de commerce, un rapport sur le contrôle interne est émis chaque année et ceci depuis trois ans maintenant. L'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance veille au bon fonctionnement de la société et du Groupe et rend compte aux actionnaires. Il exerce notamment le contrôle de la gestion et de la direction du Groupe VM Matériaux.

> Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé des neuf membres suivants :

- M. ROBIN Olivier, Président
- M. CAILLAUD Pascal, Vice-Président
- M. CAILLAUD Dominique
- M. CAILLAUD Jérôme
- M. CUNAUD Christian
- M. FOURNIER Armand, représentant des salariés actionnaires
- M. GONNORD Yves
- M. ROBIN Christophe
- M. ROBIN Hubert

Nous vous rappelons que parmi les membres du Conseil de Surveillance, trois sont sans lien familial avec les familles fondatrices et que la majorité d'entre eux ont acquis des expériences différentes mais complémentaires dans le monde de l'entreprise, permettant ainsi d'avoir un conseil pluridisciplinaire. Le rapport de gestion du Directoire mentionne, par ailleurs, les fonctions exercées par les membres du Conseil dans d'autres sociétés que celles appartenant au Groupe.

> Invités aux conseils

Le Président du Directoire et le Directeur général ont participé aux réunions du Conseil ainsi que les autres membres du Directoire, en fonction des thèmes abordés.

> Missions du Conseil de Surveillance

Les missions du Conseil de Surveillance sont fixées par les statuts et sont conformes aux dispositions légales. L'article 16 des statuts de la société VM Matériaux, à titre de mesures internes non opposables aux tiers, prévoit une autorisation préalable par le Conseil de Surveillance pour la conclusion de certaines opérations engageant le Groupe, et notamment en matière de :

- définition de la stratégie, du plan pluriannuel, et de la politique de financement,
- approbation des budgets d'exploitation, d'investissement et de trésorerie,
- définition des seuils d'autorisations d'investissements hors budget ou de prises de participation,
- décisions relatives aux cadres supérieurs de la société.

Les travaux menés en 2006 par les membres du Conseil de Surveillance ont concerné les opérations suivantes :

Des opérations de contrôle de la gestion du Groupe :

- approbation du budget et du plan financier annuel,
- vérification et contrôle des comptes semestriels et annuels arrêtés par le Directoire,
- autorisation de souscription d'emprunts et de délivrances de garanties,
- traitement et supervision des questions soumises aux comités spécialisés,
- renouvellement de mandat des membres du Directoire et nomination d'un nouveau membre du Directoire,
- fixation des rémunérations des membres du Directoire,
- répartition des jetons de présence alloués par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Des opérations stratégiques pour le Groupe :

- examen et autorisation de projets de développement,
- autorisation pour certaines cessions d'actifs.

> Fréquence des réunions

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige ou que la législation l'impose. Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance s'est réuni à cinq reprises au siège social de la société. Le quorum pour chacune des réunions a été largement atteint.

> Convocation des membres

La convocation des membres du Conseil est effectuée par courrier électronique. Les commissaires aux comptes sont convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception aux réunions qui se prononcent sur les comptes semestriels et annuels, conformément aux dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce.



> Information des membres

Les membres du Conseil ont reçu les documents nécessaires à leur mission dans les délais utiles à leur examen. En particulier, le Directoire a fourni au Conseil quatre rapports trimestriels au cours de l'année 2006, ainsi que des situations d'exploitation régulières.

En dehors des séances de Conseil, les membres sont informés de tout événement affectant de manière significative la vie du Groupe et reçoivent, à titre informatif, les principaux communiqués de presse concernant le Groupe VM Matériaux.

> Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations des membres du Directoire sont proposées par le comité des rémunérations et se décomposent en deux parties :

- une partie fixée individuellement,
- une partie variable, basée sur le résultat net du Groupe majorée en fonction de la rentabilité des capitaux investis (ROI), et répartie au prorata des rémunérations fixes.

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent pour leur fonction des jetons de présence qui sont fixés annuellement par l'Assemblée Générale.

La rémunération du Président du Conseil de Surveillance est fixée lors de sa nomination et est réévaluée annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Par ailleurs, nous vous informons qu'aucun engagement n'a été pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux en raison d'un changement ou d'une cessation de leurs fonctions.

> Comités spécialisés

Des comités spécialisés ont été constitués et se réunissent régulièrement afin de formuler des recommandations au Conseil de Surveillance.

Comité des rémunérations

Ce comité a pour mission de revoir et de proposer au Conseil de Surveillance les rémunérations fixes et variables des membres du Directoire et de certains responsables clés du Groupe. Il s'est réuni en mars et en novembre 2006 afin d'examiner les rémunérations 2006. Les membres du comité sont : le Président du Conseil de Surveillance, M. Caillaud P, M. Cunaud C, M. Gonnord Y, le Président du Directoire et éventuellement le DRH du Groupe.

Comité stratégique

Ce comité a pour mission d'examiner et de donner son avis sur les projets stratégiques concernant l'évolution des différentes activités du Groupe. Il s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2006.

Les membres permanents du comité sont le Président du Conseil de Surveillance, le Président du Directoire et le Directeur général. Le Président du Conseil de Surveillance peut, sur son initiative, associer des membres du Conseil de Surveillance ainsi que des invités extérieurs en fonction des sujets devant être abordés.

Procédures de contrôle interne

A titre de rappel, le cadre de référence de l'AMF publié en janvier 2007 fait partie des recommandations applicables aux rapports des présidents sur les procédures de contrôle interne relatifs aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007. Néanmoins, les principes et outils d'analyse proposés et connus sur l'exercice 2006 ont progressivement été pris en compte dans le dispositif de contrôle interne du Groupe VM Matériaux.

Ainsi le contrôle interne mis en place par le Conseil de Surveillance, le Directoire et l'ensemble du personnel est un dispositif qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- la fiabilité des informations financières.

Toutefois, même si le dispositif de contrôle interne contribue à prévenir et à maîtriser les risques résultant des activités du Groupe et les risques d'erreurs ou de fraudes, il ne peut toutefois fournir une garantie absolue que ceux-ci soient totalement éliminés.

> Acteurs principaux du contrôle interne

Le Conseil de Surveillance

Dans le cadre de sa mission générale de contrôle permanent et de surveillance, le Conseil de Surveillance est régulièrement informé de l'état d'avancement des travaux menés en matière d'amélioration du dispositif de contrôle interne.

Le Directoire et les comités métiers

L'organisation générale du Groupe repose sur une large pratique de la délégation qui se formalise et se généralise progressivement. Le Directoire s'appuie sur ses comités métiers, composés de responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe, pour la coordination de la mise en œuvre des objectifs en matière de contrôle interne.

L'audit interne

L'audit interne, rattaché au Président du Directoire et au Directeur général et financier, intervient dans l'ensemble du Groupe VM Matériaux selon un planning bi-annuel révisable annuellement. Ses missions visent à une meilleure maîtrise des risques et permettent d'apprécier de façon indépendante le dispositif de contrôle interne.

Le contrôle de gestion

En complément de ses missions classiques d'analyse et de gestion, le contrôle de gestion est notamment en charge de s'assurer de l'application des procédures d'exploitation sur l'ensemble de nos sites ainsi que des bonnes pratiques.

Les responsables fonctionnels et opérationnels

L'organisation du contrôle interne repose principalement sur une mutualisation centralisée de services permettant un contrôle plus efficace sur des postes significatifs ou à risques. Chacun de ses acteurs a en charge de s'assurer que les procédures en amont de l'enregistrement comptable des opérations ont bien été respectées et de proposer des méthodes de travail permettant de réduire les risques et d'améliorer la fiabilité des processus de l'information comptable et financière.

Les commissaires aux comptes

Conformément à leur mandat légal, les travaux de nos commissaires aux comptes viennent compléter notre dispositif de contrôle interne et apporter une assurance supplémentaire quant à la fiabilité et à la sincérité de l'information comptable et financière.

> Les procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière

Processus comptable et de consolidation

Le service comptable est organisé par secteur d'activité et a pour mission de



vérifier et d'arrêter les comptes individuels des filiales selon des règles et des méthodes Groupe, en liaison avec les services spécialisés. Des dossiers de clôture et des liasses de consolidation sont réalisés pour chaque entité du Groupe, facilitant ainsi la supervision et la transmission des informations pour les travaux de consolidation.

La consolidation du Groupe est ensuite finalisée par la direction comptable qui s'assure :

- du respect de la réglementation comptable et de la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- de la qualité de l'information transmise et de son traitement centralisé pour le Groupe,
- du rapprochement des comptes avec le reporting.

Les seules références comptables pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe sont désormais les normes IFRS. La direction comptable continue sa veille sur l'évolution des normes IFRS afin d'anticiper au mieux leurs incidences sur les comptes du Groupe.

Processus prévisionnel et reporting

Le plan à trois ans synthétise les axes stratégiques et leurs conséquences. Il est réactualisé tous les ans afin d'intégrer les évolutions du Groupe et les variations du contexte économique.

Les budgets sont élaborés conjointement entre le contrôle de gestion et les responsables opérationnels au cours du mois d'octobre, et permettent ainsi d'établir les prévisions d'activités, de charges et d'investissements pour une période budgétaire de douze mois commençant en janvier. Ils sont validés par le Directoire, en cohérence avec le plan à trois ans, et servent de référence pour le suivi de l'activité tout au long de la période budgétaire.

Un reporting mensuel et cumulé des comptes de résultat détaillés par activité met en comparaison le réalisé, le budgété et le réalisé de l'année précédente. Ce reporting de gestion est communiqué au Directoire chaque mois et transmis au Conseil de Surveillance.

Un reporting de statistiques commerciales par métier permet également d'assurer un suivi régulier et homogène de l'activité au travers d'indicateurs spécifiques extraits d'un outil de type "système d'information décisionnel".

Afin de respecter les nouvelles obligations d'informations périodiques de la directive "transparence", la société met en place une organisation comptable adéquate.

> Des services spécialisés participent à la gestion du Groupe

Au sein du Groupe VM Matériaux, plusieurs services spécialisés concourent au processus de production des informations comptables et financières consolidées :

- Un service crédit management permettant la maîtrise du risque clients par des actions de prévention des risques d'insolvabilité, de sécurisation des paiements et de gestion partielle en interne des contentieux.
- Un service trésorerie assurant le suivi des opérations de trésorerie du Groupe et ses filiales.
- Un service de suivi des opérations juridiques assurant le suivi des assurances et la gestion des dossiers relatifs au droit des sociétés et au droit commercial avec l'appui ponctuel de conseils externes.
- Un service ressources humaines en charge des travaux liés à la paie et de la gestion des ressources humaines pour le Groupe.
- Un service prévention sécurité environnement - assurant le maintien des dispositifs de sécurité et veillant également au respect de la réglementation en matière d'environnement sur tous nos sites.
- Un service parc immobilier assurant la gestion du parc immobilier ainsi que la coordination et le suivi de tous les projets de constructions du Groupe, de la phase étude jusqu'à la phase opérationnelle.
- Un service parc roulant assumant la gestion administrative et le suivi opérationnel du parc roulant composé de véhicules et de chariots élévateurs.

> Les principales actions risques & audit en 2006

Les actions conduites par le Directoire sur le contrôle du Groupe s'articulent notamment autour des missions de l'audit interne.

Une cartographie des risques du Groupe VM Matériaux a été réalisée au cours de l'année 2006. A ce stade, les résultats de la cotation reposent sur la perception des membres du comité de direction, basée sur l'expérience et les compétences de

chacun. Les risques ainsi hiérarchisés seront progressivement analysés et mesurés selon deux axes : les risques correspondant à des enjeux majeurs et les risques liés aux activités du Groupe.

Les principales missions de l'audit interne ont consisté en 2006 à coordonner les chantiers de mises à jour des procédures comptables et financières et à décrire certains processus réalisés en amont de l'élaboration de l'information comptable et financière.

> Les axes de travail 2007-2008

Les axes de travail définis pour 2007-2008 concerneront principalement les chantiers suivants :

- Mise en place d'un comité de lecture ayant la double mission de valider les procédures de contrôle interne diffusées sur l'intranet et de suivre les mises à jour des documents déjà existants.
- Elaboration d'un manuel de consolidation à l'usage des services comptables et financiers du Groupe. Il intègrera l'analyse des normes IFRS et précisera les règles de consolidation à respecter dans le Groupe, notamment à destination des entités qui rejoignent le Groupe.
- Déclinaison de la méthode de cartographie des risques Groupe pour une mise en place d'une cartographie par activité.

Ce rapport a été rédigé en collaboration avec l'auditeur interne et la direction générale et financière du Groupe VM Matériaux. Son contenu a été revu et commenté avec le Président du Directoire.

Je vous précise que, conformément à l'article L 225-235 du Code de Commerce tel que modifié par la loi n° 2003-706 du 1^{er} août dite "de sécurité financière", nos commissaires aux comptes vous présenteront, dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur le présent rapport.

Le Président du Conseil de Surveillance



Rapport des commissaires aux comptes

établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 CC sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société VM Matériaux, et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du code sus-visé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Sous la responsabilité du Conseil de Surveillance, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président du Conseil de Surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de

l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président,
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations et les déclarations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du code de commerce.

Fait à LA ROCHE-SUR-YON
et à NANTES
le 3 mai 2007

les commissaires aux comptes

BOISSEAU & ASSOCIES
Emmanuel BOQUIEN
EXCO ATLANTIQUE
François MACE